

- \* page 372 il y constate que le projet apporte une «forte augmentation de la circulation automobile. Après examen du dossier on constate que p 375 et p377 pour les scénari 2 & 3 le projet soulage les voiries départementales.
- \* Monsieur AYAR pense que la réalisation du projet sera un désastre pour l'écologie et pour la santé des habitants de l'île de la Dérivation.
- \* Monsieur AYAR conteste le périmètre de l'étude, qui est plus important que les communes directement concernées, ce qui est effectivement le cas.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Antoine MILLE, 530 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur MILLE est très critique vis-à-vis du Conseil Général sur les points suivants :

- \* Il pense que ce n'est pas au CG78 de construire «une autoroute»
- \* Il trouve le dossier d'enquête très insuffisant.
- \* Il trouve que le «département ne démontre rien, ne montre rien, ne s'engage sur rien.
- \* Il trouve qu'il y a trop de différence entre le projet et le dossier déposé pour la concertation.
- \* Il pense que «l'estimation des dépenses ne permet pas de connaître le coût réel du projet».

Dans ses conclusions, il reprend les principaux thèmes développés dans le mémoire du «NON au PONT d'ACHERES»

- \* Quelle est la fiabilité des projets sur la boucle de Chanteloup ?
- \* Des projets se sont développés sans la liaison, la nécessité de celle-ci n'est donc pas démontrée ...
- \* la liaison fait double emploi avec l'A104
- \* le pont va entraîner «des inconvénients excessifs» ... et détruire à jamais «ce coin magnifique des bords de Seine».
- \* «le bilan coûts/avantages est clairement négatif dans l'immédiat et à terme».

13/02/2012 Contribution de Madame Muriel COZETTE-SANTINI, 43 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame COZETTE-SANTINI est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* les bouchons ne seraient pas aussi importants à POISSY, elle propose un «pont circulations douces» entre RER de Poissy et Carrières, avec stationnement sur Carrières par exemple à la place des bus de Véolia (qui se mettraient «ailleurs»).
- \* Liaison = A104 bis avec l'arrêt à Achères.

\* Elle doute de «la sincérité» du Conseil Général et pense qu'il y a peut être «connivence» entre le département et l'Etat.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Abdelwahed AYAR 140 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur AYAR est contre le projet :

- \* Il est contre la «densification» de l'Ile de France.
- \* Il est pour «lisser le trafic» au lieu d'investir pour un problème de circulation de 2 à 3 heures par jour.
- \* Il craint les camions du futur port d'Achères.
- \* Lui aussi se pose la question de la mise en service de l'A104 en deux étapes.

13/02/2012 Contribution de Madame Michèle RENOUT, 158, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame RENOUT est contre le projet :

- \* Elle souhaite préserver «cet environnement précieux».
- \* Elle rappelle que des prospections ornithologiques sont à compléter (voir l'avis de l'Autorité Environnementale)
- \* Elle constate «qu'aucune information précise n'est donnée sur la globalité du projet».
- \* Elle pense que cette liaison se «substituera à l'A104»

13/02/2012 Contribution de Monsieur Serge RENOUT, 158, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur RENOUT est contre le projet :

- \* Il trouve «inconcevable» d'investir autant d'argent en période de crise;
- \* Il pense que le dossier est juridiquement contestable : il y a les déclarations «contradictoires» des différents protagonistes du dossier.
- \* Qu'en est-il du passage de l'A104?
- \* Il pense que le bilan écologique est clairement négatif.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Michel HAUTBOIS, 7 avenue du CEP, 78300 POISSY

Monsieur HAUTBOIS est contre le projet :

- \* Il développe lui aussi les thèmes de l'endroit exceptionnel et rare pour l'île de la Dérivation.
- \* Il rappelle que c'est un lieu de reproduction pour de nombreux animaux.
- \* On retrouve la remarque sur «l'augmentation du trafic» qui serait indiquée p 372 du dossier ; on ne peut que constater que p 375 et 377 il est indiqué que le projet «soulage les voiries départementales».
- \* Il est persuadé que ce projet sert à faire financer par les contribuables Yvelinois un prolongement de l'A104 bis

13/02/2012 Contribution de Monsieur Sofiane BELLIL, 263 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BELLIL reprend les arguments développés précédemment :

- \* projet = A104 bis,
- \* caractère partiel de la consultation,
- \* projet = désastre visuel, agressions sonore, menaces contre la flore et la faune, ...
- \* Il pose une question intéressante à savoir comment peut-on empêcher que le trafic de l'A104 inachevée ne vienne se déverser sur les routes «maillées autour de la liaison RD30/RD190 ? Sans A104, la liaison desservirait le nouveau port d'ACHERES et générerait encore plus de nouveaux embouteillages et pollution.

13/02/2012 Contribution de Madame Sylvie CAYROUSE, 17 Allée des Pervenches 78540 VERNOUILLET

Madame CARROUSE a déposé, en plus de sa contribution, 8 autres courriers émanant d'habitants de l'île de la Dérivation

- \* Dominique BARREAU, 331, île de la Dérivation
- \* Blandine BOYER, 489, île de la Dérivation
- \* Diane DORLEAN, 360, île de la Dérivation
- \* Dominique GALICHET, île de la Dérivation
- \* Denis-Pierre GUIDOT, 275, île de la Dérivation
- \* Leslie POUESSEL, 612, île de la Dérivation

\* Christophe REMY, 526, île de la Dérivation

\* Patrick SABAU, 28, île de la Dérivation

Les principaux points évoqués dans ces lettres sont :

- \* sur l'A104 : la liaison serait une A104 bis «au rabais», financée par les Yvelinois. Son arrêt à ACHERES mettrait en péril les circulation sur les voies départementales régionales.
- \* ce projet = «gouffre financier» totalement inadapté à la situation économique actuelle
- \* ce projet générera des pollutions, sonore, visuelle, air ... détruisant ce lieu unique des bords de Seine et plus particulièrement l'île de la Dérivation.
- \* ce pont est à moins de 200 m de l'île Nancy classée Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) qui contient une faune très riche.
- \* l'impact très négatif sur la qualité de vie des habitants feraient subir une très forte décote immobilière aux propriétés des riverains.
- \* Enfin, beaucoup d'intervenants pensent qu'il faudrait beaucoup plus de transports en commun.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Marc KOMPALITCH, «Dom Zora», 18, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur KOMPALITCH dans son courrier exprime ses vives inquiétudes sur les conséquences de la réalisation du projet avec une autoroute A104 qui s'arrêterait à ACHERES. Il ne peut croire que l'Etat et le Conseil Général «ne se sont pas concertés» ...

13/02/2012 Contribution de Monsieur Luc GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Monsieur GELADE est très inquiet de voir la liaison utilisée comme autoroute à la place de l'A104 défaillante. Il demande que les caractéristiques de la liaison soient telles que le trafic international, ou utilitaire soit clairement découragé. Il demande aussi qu'une décision soit prise sur le tracé de l'A104, avant d'envisager la réalisation de la liaison.

13/02/2012 Contribution de Madame Isabelle GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Madame GELADE, dit NON au pont d'ACHIERES, elle demande que l'on décide le parcours de l'A104 et ensuite elle espère pouvoir protéger son environnement.

13/02/2012 Contribution de Madame Eliane MARCIAL, 757, rue de Montamets, 78630 ORGEVAL Conscillère municipale

Madame MARCHAL note que le village d'ORGEVAL et notamment le hameau de FEUGERES/LE TREMBLAY est très concerné par le projet. Depuis la mise en service du pont de TRIEL la D154 a enregistré une progression de son trafic. Avec la nouvelle liaison il y aurait une facilité plus importante de rejoindre l'autoroute A13 par la D154. Elle demande donc la création d'une nouvelle voie permettant de rejoindre A13 et A14 à partir du pont de TRIEL en passant «loin du hameau de FEUGERES/LE TREMBLAY et loin des zones urbanisées existantes.»

13/02/2012 Contribution de Madame Brigitte CASTENDER, Jardins de Denouval, 78570 ANDRESY

Madame CASTENDER est contre le projet et l'A104.

«ANDRESY serait très touché par la pollution, le bruit, ...et serait obligée de déménager pour garder le calme et la vie «à la campagne.

#### **REGISTRE n°6 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)**

14/02/2012 Contribution de Monsieur Luc FIVET, 311 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur FIVET (membre du CA de l'association NON au PONT d'ACHERES) est très critique vis à vis de la démarche du Conseil Général, il ne croit pas à la sincérité du dossier et il demande un nouveau projet d'aménagement du territoire qui soit respectueux des habitants et de leur environnement.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Fériodé, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Mademoiselle TUTUNCUOGLU ne veut pas du projet, elle souhaite garder le caractère «mi-urbain mi-rural» pour la ville de CARRIERES sous POISSY.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Semra, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Mademoiselle TUTUNCUOGLU est contre le projet qu'elle trouve, non économique, non esthétique, et ne respectant pas l'environnement.

15/02/2012 Contribution de Monsieur TUTUNCUOGLU Mehmet, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur TUTUNCUOGLU est contre le projet. Il craint en effet que le trafic de l'A104 qui s'arrêtera à ACHERES se déversera à travers le projet sur l'ensemble du «maillage local» des voiries départementales.

15/02/2012 Contribution de Madame Gaëlle LE ROY et Monsieur Jean-Dominique GRAVIER, 591 avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame LE ROY et Monsieur GRAVIER sont contre le projet pour des raisons qui ont déjà été développées par beaucoup d'intervenants de riverains.

- \* il manque une vision d'ensemble pour le territoire,
- \* le projet est en contradiction avec les politiques d'environnement et de transports en commun menées actuellement,
- \* le pont de POISSY n'est pas «saturé»
- \* ce pont nuira à l'environnement et à la santé des riverains
- \* la construction de ce pont constituerait un très grand bouleversement de leur cadre de vie.

15/02/2012 Cinq contributions identiques émanant de :

Mademoiselle Nadia HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 43, rue du Général Leclerc, 78570 ANDRESY

Madame Marie-solange JULIEN SAINT AMAND, 21, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Manon JULIEN SAINT AMAND, 17, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Rafik et Sylvie HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur Merwan HASSANI, 26, Quai de l'Écluse, 78570 ANDRESY

Ces contributions portent sur des points qui ont tous été développés précédemment :

- \* pourquoi un sous fluvial s'est-il imposé pour l'A104 alors que l'on ferait un pont pour la liaison départementale ?
- \* il peut sembler absurde de faire passer au même endroit un pont et un sous fluvial,
- \* les intervenants ne croient pas que les projets A104 et liaison RD30/RD190 sont distincts,
- \* l'aménagement du territoire devrait s'examiner dans son ensemble, en particulier pour les différents réseaux de circulation (route, fleuve, voie ferrée),
- \* il y a eu des modifications depuis la concertation de 2009 :
  - nouveaux projets de développement sur la Boucle de Chanteloup par l'CA2RS
  - projet du Port d'Achères (420 ha)
  - l'A104 risque de s'arrêter à Achères
- \* enfin, il n'y a pas de solution alternative qui soit proposée au projet.
- \* les Andrésiens ont été écartés de l'enquête alors qu'ils sont directement concernés.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard BARTHE, 109 rue Octave MIRBEAU, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur BARTHE pense qu'il n'est pas possible, de nos jours, de faire passer une autoroute en milieu urbain.

Il fait référence à la très forte mobilisation pour cette enquête pour espérer que si «la démarche démocratique est respectée», ... «l'intelligence va gagner!»

#### **REGISTRE n°7 (VILLE de CARRIÈRES-SOUS-POISSY)**

15/02/2012 Contribution de Monsieur Guy PECHEU pour le COOPA, 733 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur PECHEU me remet sa dernière contribution sous forme de courrier. Il entend faire les observations complémentaires suivantes :

\* affichage : pendant l'enquête publique, l'affichage n'aurait pas été effectué sur le panneau administratif prévu à cet effet. Je peux attester que cet oubli n'a pas empêché les habitants de l'île de la Dérivation d'être informé de l'enquête car leur participation a été très importante.

\* études de trafic : le COOPA conteste la saturation du trafic sur le pont de Poissy

\* incompatibilité économique et écologique avec le souterrain de l'A104 et le «couplage» : il y aurait «double emploi» entre le souterrain de l'Etat (A104) et le pont départemental. Un argument est apporté qui concerne l'éventuelle recherche d'un concessionnaire pour un tronçon qui serait à péage (idem le bouclage ouest de l'A86 ). La présence du pont peut compromettre le bilan de l'opération pour le concessionnaire qui devra tenir compte de la concurrence de ce pont au même endroit que ce souterrain.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Olivier LENORMAND, 550, avenue de la Gaule 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur LENORMAND est contre le projet. Suivi par un allergologue il est très inquiet pour sa santé. Il pose la question de savoir si le Conseil Général prendra en charge la pose de VMC double flux avec un filtre chimique/pollens qui permettrait de maîtriser les risques de pollution.

Il craint la pollution sonore qui viendra du pont. Le Conseil Général prendra-t-il à sa charge l'isolation acoustique du toit ?

En ce qui concerne la pollution lumineuse, Monsieur LENORMAND demande si Conseil Général prendra à sa charge l'installation de volets occultants si c'est nécessaire.

Monsieur LENORMAND interroge pour savoir s'il est prévu un dédommagement pour la dépréciation de sa maison.

15/02/2012 Contribution de Madame Michèle et Monsieur Pierre ALLEGRINI, 78570 ANDRESY.

Ils ont déposé dans le registre N° 7 de CARRIERES sous POISSY une lettre où ils indiquent qu'ils disent :

- NON à la construction du pont d'Achères
- NON au bruit,
- NON à la pollution,
- OUI à leur qualité de vie

15/02/2012 Contribution de l'association «Berges en Dérive» déposée par Monsieur Sylvain COLLAS (son Président) et Madame Diane DORLEAN (sa secrétaire)

Monsieur COLLAS et Madame DORLEAN qui sont tous les deux membres du CA de l'association «NON au PONT d'ACHERES» développent dans leur mémoire les thèmes qu'ils ont déjà défendus par ailleurs. A savoir :

- \*rappel du lieu exceptionnel et unique que représente l'île de la Dérivation.
- \* lorsque l'on parle de nuisances acoustiques, il faut examiner les cartes de bruit qui figurent au dossier p382 à 385. celles-ci montrent que pour les maisons de l'île, le niveau quasi général avec protections est inférieur à 60dB. Le détail de la p 382 montre que les écrans font descendre la totalité des habitations en dessous de 60 dB. On ne voit pas d'habitation qui ait à subir le «niveau accablant» de 85 à 120 dB dont il est question dans ce courrier.
- \* Très grande diversité d'espèces d'oiseaux et animaux sauvages sur l'île.
- \* Attention à la pollution lumineuse.
- \* Les projets ne sont pas suffisamment détaillés.

15/02/2012 Contribution de Madame Françoise SIMORRE, 26, rue Botzaris 75019 PARIS

Madame SIMORRE pose les mêmes questions que beaucoup d'intervenants.

- \* pas assez d'informations précises sur la globalité du projet
- \* Doublet entre le pont et le sous fluvial à venir.
- \* Que se passe-t-il pour l'A104 ?

15/02/2012 Contribution de Monsieur Eric LEGRAND, 223, rue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur LEGRAND est contre le projet en l'état actuel. Il pose les mêmes questions.

- \* il faut connaître les intentions de l'Etat
- \* le projet est en doublet avec le sous fluvial de l'Etat
- \* on ne tient pas compte du risque de l'arrêt de A104 à ACHERES

15/02/2012 Contribution de Madame Marie SIMORRE, 223, rue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Comme son mari Madame SIMORRE LEGRAND, est contre le projet :

\* Elle veut préserver ce lieu unique,

\* Elle est choquée que pour sauvegarder la base de loisirs d'ACHERES (ouverte 2,5 mois dans l'année), on «sacrifie» les habitants de l'île de la Dérivation.

15/02/2012 Contribution de Madame Myriam BELABBAS, 12 Allée Jean Moulin, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Non au pont d'Ahères qui «couperait en deux l'île de la Dérivation.

NON à la dégradation du paysage, aux nuisances sonores, à la pollution atmosphérique.

15/02/2012 Contribution de Madame Pascale GUYOT, 57 rue des Montants, 78955 CARRIERES sous POISSY.

«Construire un pont au-dessus de l'île de la Dérivation serait une aberration ... où iraient toutes ces voitures ?»

Elle demande : «que l'on prenne en considération la qualité de vie des gens, déjà bien mise à mal.»

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard CARAYON, 24, Quai d l'Ecluse 78570 ANDRESY et Mesdames Jeanne et Alice SCHWENDEMANN, 24, Chemin de Halage 78955 CARRIERES sous POISSY.

Les arguments développés pour demander d'attendre la réalisation du «sous fluvial» sont ceux énoncés précédemment :

- \* pont et tunnel = doublon!
- \* les embouteillages ne sont pas si importants,
- \* les nuisances dues au pont seraient «considérables»,
- \* ce serait le «massacre» de la vie naturelle le long de la Seine.

15/02/2012 Contribution de Madame Hélène FRASCHINI-GUIDOT, 275, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Elle se déclare contre le projet car :

- \* ce pont «passerait juste au dessus de l'île de la Dérivation, endroit calme et elle est totalement piétonne»
- \* elle ne croit pas aux aménagements prévus dans la Boucle de Chanteloup

- \* elle pense que cette liaison risque de remplacer l'A104 «stoppée à Achères»,
- \* elle pense que le bilan écologique de ce projet est «clairement négatif.
- \* elle propose «d'entretenir les réseaux existants, ... transports fluviaux et ferroviaires» qu'elle croit plus adaptés au transport des marchandises.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Denis-Pierre GUIDOT, 275, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur GUIDOT a déjà déposé le 13 février dernier une contribution datée du 22 janvier sur le registre n° 5 de Carrières sous Poissy. Il complète celle-ci par une contribution qui fait suite à celle de son épouse que l'on vient d'exposer.

Il se déclare contre le projet en retenant que le motif invoqué pour justifier le projet de liaison RD30/RD190 serait de désenclaver la ville de Chanteloup et il expose tous les moyens de liaison qui permettent aux Chantelouvais de se déplacer. Il note aussi que ce pont aggraverait les pollutions atmosphérique et sonore.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Yannick PICHAUD, 190 impasse du Pricuré 78955 CARRIERES sous POISSY.

Le courrier de Monsieur PICHAUD est surtout une interprétation du déroulement de l'enquête. Il insiste sur le lancement de l'appel d'offre d'étude lancée par le Ministère pour préparer les enquêtes publiques sur la prolongation de l'A104 entre Méry et Achères!!

Ce choix de limiter à Achères le prolongement de l'A104 apporte des arguments aux intervenants qui craignent que le projet serve de A104 bis «au rabais»

15/02/2012 Contribution sous forme d'un mémoire de 5 pages daté du 15 février 2012 et déposé par :

Madame Joëlle SOUVILLÉ, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Guy SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame Francine GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Mademoiselle Anne GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Pierre GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Ce mémoire reprend les points suivants :

- \* embouteillages : il fait allusion à 3h par jour sur 3 jours par semaine et se pose la question de savoir si cela justifie un tel équipement,
- \* aucune étude spécifique sur la structure géologique de l'île de la Dérivation ne figure au dossier. Est-on sûr que les vibrations ne risquent pas de déstabiliser cette île « artificielle » ?
- \* dérogations : il s'étonne que plusieurs fois dans le dossier on fasse référence à des dérogations à demander. (ex : risque de collision (chauve-souris), fractionnement des espaces naturels - demande de dérogation pour la destruction d'habitats d'espèces protégées ...)
- \* Andresy a été « écarté » des communes concernées,
- \* coût du projet : on est passé de 100 millions d'Euros en 2009 à 120 millions d'Euros TTC (valeur mai 2011, TVA à 19,6 %),
- \* nuisances acoustiques et atmosphériques : les calculs acoustiques ont-ils tenu compte du nombre prévisionnel de poids lourds (containers du projet Seine-Métropole), de la portance sonore de la surface de l'eau pour établir les cartes de bruit ?
- \* nuisances visuelles et lumineuses,
- \* paysage et patrimoine : existe-t-il des avis médicaux pour l'implantation de la zone de loisirs d'Achères à proximité de cette infrastructure ?
- \* menace faune et flore : on retrouve le problème qui peut être posé par l'éclairage du pont la nuit. La plupart des animaux nocturnes sont perturbés par l'éclairage artificiel.
  - impact sur les oiseaux,
  - impact sur les mammifères,
  - impact sur la vie aquatique et semi-aquatique : poissons et batraciens sont perturbés par un éclairage artificiel de nuit.
  - impact sur les insectes,
  - impact sur la flore : les papillons de nuit beaucoup plus nombreux que ceux de jour, participent à la pollinisation de la flore d'une façon importante. S'ils régressent à cause de l'éclairage extérieur, on peut supposer que la flore en est modifiée.

## **2 Registres PLU : (VILLE DE CARRIERES sous POISSY)**

Il y a eu quatre registres ouverts au titre du PLU.

On peut noter qu'aucune des contributions déposées ne concerne la mise en compatibilité du PLU.

### **REGISTRE n°1 (PLU CARRIERES sous POISSY)**

04/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DUFOUR. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

11/01/2012 Contribution de Madame Nathalie MENDES. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

12/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur GAUDILLAT, Habitants de l'île de la Dérivation.

Ne veulent pas de ce projet qui serait un «désastre» pour ce lieu unique,

16/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Marie Claude et Michel GALLOS, 13bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°1 ce même jour.

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur BINET (?) 541 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Sont contre le projet car «aucune disposition acoustique n'est prévue ...»

On peut contester cette affirmation, on a vu précédemment que dans les «cartes de bruit» (p 382 à 385), avec les protections sur le pont aucune habitation de l'île n'était exposée à plus de 60 dB.

(registre DUP n°7 de Carrières 15/02 contribution de «Berges en dérive»

17/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Mac DONALD. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 ce même jour.

19/01/2012 Contribution de Madame Yvonne ALIMBY, 15, Allée des Bergeronncttes 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est contre le projet qui «viendrait gâcher ce cadre idyllique ...»

19/01/2012 Contribution de Monsieur Raymond MORET, 11, les Hauts de Denouval, 78570 ANDRESY

Monsieur MORET est opposé au projet :

- \* le pont fait double emploi avec le sous fluvial que doit réaliser l'Etat,
- \* le pont serait construit en altitude, sous vents dominants, donc le «bien vivre» à CARRIERES et ANDRESY ne serait plus qu'un lointain souvenir.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Thierry BLIN (?) 85, avenue de Conflans 78260 ACIERES

Il est opposé à ce projet pour des raisons qui ont déjà été exposées par d'autres intervenants :

- \* l'enquête ne concerne pas ANDRESY
- \* cette liaison servira de prolongement à l'A104 qui s'arrêtera à ACHERES
- \* qu'en est-il du sous fluvial ?
- \* ce projet est-il compatible avec le PPRI
- \* le doublement du CD 30 va couper ACHERES de ses berges
- \* pas de vue d'ensemble au niveau des projets, on retombe dans le «saucissonnage»

21/01/2012 Contribution de R.B. Av Eylau 78570 ANDRESY.

Ne se prononce uniquement que sur le raccordement de la nouvelle liaison avec la RD55. Il aurait préféré une bretelle en sortie de pont pour rejoindre directement la RD55 par une bretelle en «tranchée dissimulée», sans impact visuel et génératrice de réduction de pollution puisque le linéaire parcouru aurait été raccourci.

23/01/2012 Contribution de Monsieur P. SONNECK, 266, avenue Paul Cézanne 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur SONNECK trouve qu'il n'y a pas de cohérence entre tous les projets d'aménagement du territoire. Voir le prolongement de l'A104, le sous fluvial,... Il dit NON à ce projet, en l'état actuel.

23/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame NOLLO, avenue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

«NON au projet = absurde et ignorant le Grenelle de l'Environnement.»

23/01/2012 Contribution de Madame M.L. DELSUC, 149, avenue du Général Leclerc 78570 Avenue ANDRESY.

Elle trouve que ce projet détruit le cadre de vie et insoutenable pour la flore, la faune, le bruit et la pollution.

25/01/2012 Contribution Famille ZANELLI, 88 Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 ce même jour.

25/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame JM LE DOUCE, 154, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Ils sont contre le projet comme ils sont contre l'A104.

Ils rappellent que le projet d'autoroute a déjà été plusieurs fois rejeté par deux premiers ministres (Messieurs BEREGOVOY et JOSPIN).

26/01/2012 Contribution de Famille BONGERS 664, Île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°3 ce même jour.

27/01/2012 Contribution de Madame KARCZEWSKI, 13, Résidence Flore 78570 ANDRESY. Elle ne veut pas du Pont d'Achères pour ne pas «subir bruits et pollution et garder sa tranquillité»

**REGISTRE n°2 (PLU CARRIERES sous POISSY)**

28/01/2012 Contribution de Madame et Monsieur Isabelle et Philippe DEFONTAINE, 102 rue Renoir, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Habitants de Carrieres, ils ont été charmés par l'île de la Dérivation où ils vont se promener souvent. Le pont détruirait tout cela, ils pensent qu'il ne faut pas détruire cette beauté.

28/01/2012 Contribution de Madame Chantal CLINARD et Monsieur Eric GUILLOTEAU, 8, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY.

Contribution sous forme d'un courrier daté du 27 janvier 2012.

- \* Ils contestent le pont d'Achères, le «tunnel pour l'A104» serait un bien moindre mal. Il craignent beaucoup que si on construit le pont, on ne fasse pas le tunnel.
- \* Ils trouvent anormal que si près d'Andresy on n'ait pas à se soucier des règles d'urbanisme qui dictent celles de toute construction sur cette commune.
- \* Pourquoi ANDRESY n'est-elle pas consultée ?
- \* L'A104 ferait «doublon» avec le pont,
- \* Augmentation du trafic : ils constatent que toute création de route entraîne une urbanisation des zones connexes, entreprises, habitat, ce qui génère la destruction d'espaces naturels.
- \* Au sujet des prospections ornithologiques, elles doivent être complétées par des inventaires en hiver.
- \* Au sujet du paysage, comment le public pourra-t-il vérifier que le Conseil Général veillera effectivement à la bonne insertion paysagère du projet.
- \* Ils s'interrogent s'ils auront un «pont couvert insonorisé»
- \* Existe-t-il des compensations financières car ils ont acquis leur maison au «prix fort» pour son caractère calme et naturel, caractéristiques qui seraient détruites par la construction du pont.

28/01/2012 Contribution de Madame Nathalie BON, 517, île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Madame BON est très en colère et ne veut pas du pont. Elle trouve scandaleux et absurde ce projet.

01/02/2012 Contribution de Monsieur MOREAU habitant d' ANDRESY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°3 ce même jour.

01/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-François MICHEL, 6, Sente de la Carrière à Moreau 78570 ANDRESY.

Monsieur MICHEL, qui a déjà déposé une contribution pour EELV sur le registre DUP n°3, ce même jour reprend les mêmes thèmes auxquels il a ajouté sa demande d'annulation de cette enquête du fait que la commune d'ANDRESY n'a pas été incluse dans les communes concernées par cette enquête. Il a aussi ajouté une demande d'amélioration des transports en commun.

01/02/2012 Contribution de Monsieur Christophe KRAEMER , 617 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Monsieur KRAEMER est contre le projet, contre l'A104 ; il pense que ce sont des «projets du passé». Il veut sauvegarder l'environnement de ce lieu exceptionnel.

03/02/2012 Contribution de Madame Brigitte MARTIN, 718 île de Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

03/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-Marc LE CORRONC, 178 île de la Dérivation 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

06/02/2012 Contribution de Monsieur Philippe AUGÉ, 14, les Hauts de Denouval, 78570 ANDRESY

Il pense que la justification fondamentale de cette liaison est de «boucler» le prolongement de l'A104 sans passer par un tunnel.

06/02/2012 Contribution de Madame et Monsieur RIVIERE, 3 Manoir de Denouval 78570 ANDRESY.

Ils s'opposent à ce projet qui est destructeur de la qualité de l'environnement.

08/02/2012 Contribution de Madame ROBERT, 171, route d'ANDRESY 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

08/02/2012 Contribution de Madame Dominique VILLETTE, 1, Résidence Flore, 151 bis rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

09/02/2012 Contribution de Madame Florence GUMPEL, 216, rue Maurice Berteaux 78955 CARRIERES sousPOISSY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

10/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame PROD'HOMME, 20, Allée du Bois de Justice 78480 VERNEUIL sur SEINE. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°2 de TRIEL sur SEINE ce même jour.

11/02/2012 Contribution de Monsieur DUBOIS PDG du Centre Leclerc situé à Carrières sous Poissy, route d'ANDRESY. Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°4 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur DUFRESNES, habitant de l'île de la Dérivation.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Madame Isabelle GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Luc GELADE, 6 Quai de Seine, 78570 ANDRESY

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°5 ce même jour.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard GRESLE, 205 avenue Coubertin 78955 CARRIERES sousPOISSY.

Monsieur GRESLE demande :

- \* respect de l'environnement,
- \* respect de la ville
- \* ne pas céder aux «pressions économiques

13/02/2012 Contribution de Madame Brigitte CASSANDER, Jardins de Denouval, 78570 ANDRESY.

Madame CASSANDER dit NON au pont d'Achères, NON à l'A104. Elle veut garder sa région belle et vivable!!!

13/02/2012 Contribution de Madame Annie TREMA, 5, rue des Terres Blanches, 78570 ANDRESY.

Elle est contre la superposition d'un pont et d'un «passage souterrain, au même endroit, dans une zone en plein essor d'urbanisation. Elle pense que tous ces travaux se font ... pour les «camions de Peugeot»

13/02/2012 Contribution de Madame MARTIN, 1, rue Georges Delamarre 78570 ANDRESY.

Elle trouve que «l'aménagement du territoire est à revoir de fond en comble»

En effet elle est très inquiète des projets de cette région :

- Pont d'Achères
- A104 Méry -Achères
- A104 en sous fluvial ?
- Canal Seine-Nord-Europe ?
- Port Seine -métropole-Achères

Le pont d'Achères «engendrerait bruit et pollution»

13/02/2012 Contribution de Madame Micheline BOUCHOUX, 24 bis, Quai de l'Oise 78570 ANDRESY.

habitante d'ANDRESY depuis 1961, Madame BOUCHOUX est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* avec l'arrêt de l'A104 à ACHIERES il y aurait un trafic international sur des voiries départementales. Ce trafic se déverserait ensuite sur l'A13 qu'elle pense saturée.
- \* la gêne occasionnée aux habitants des communes serait importante alors que l'on se trouve dans une belle région d'île de France encore à peu près préservée.
- \* Elle trouve le coût faramineux alors que d'autres budgets publics sont «drastiquement amputés».

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Semra, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Monsieur TUTUNCUOGLU Mehmet, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Mademoiselle TUTUNCUOGLU Fériedé, 43 Allée des Naudines 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Cinq contributions identiques émanant de :

Mademoiselle Nadia HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 43, rue du Général Leclerc, 78570 ANDRESY

Madame Marie-solange JULIEN SAINT AMAND, 21, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Manon JULIEN SAINT AMAND, 17, rue de la Gare, 78570 ANDRESY

Monsieur et Madame Rafik et Sylvie HASSANI-JULIEN SAINT AMAND, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Monsieur Merwan HASSANI, 26, Quai de l'Ecluse, 78570 ANDRESY

Ces cinq contributions sont identiques à celles déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Gaëlle LE ROY et Monsieur Jean-Dominique GRAVIER, 591 avenue de la Gaulc 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Myriam BELABBAS, 12 Allée Jean Moulin, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Pascale GUYOT, 57 rue des Montants, 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard CARAYON, 24, Quai d l'Ecluse 78570 ANDRESY et Mesdames Jcann et Alice SCHWENDEMANN, 24, Chemin de Halage 78955 CARRIERES sous POISSY.

Elle est identique à celle déjà déposée sur le registre DUP n°6 ce même jour.

15/02/2012 Contribution de Madame Catherine GRESLE, 205 avenue Coubertin 78955 CARRIERES sous POISSY.

elle est contre le projet pour «le respect de l'environnement, le respect des habitants et pour le coût «astronomique»

15/02/2012 Contribution sous forme d'un mémoire de 5 pages daté du 15 février 2012 et déposé par :

Madame Joelle SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Guy SOUVILLE, 478, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Madame Francine GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Mademoiselle Anne GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Monsieur Pierre GUILLEMIN, 450, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY

Ce mémoire est identique à celui déjà déposé sur le registre DUP n°7 ce même jour.

### **3 Registres Classement/déclassement voirie : (VILLE DE CARRIERES sous POISSY)**

Il y a eu deux registres Classement/déclassement voirie

#### **REGISTRE 1 (Classement/déclassement voirie)**

12/01/2012 Contribution de Monsieur DA PONTE, 93, île de la Dérivation 78955 CARRIERES sous POISSY.

Il «déploie le projet du pont qui va dévaster le paysage de l'île de la Dérivation

19/02/2012 deux Contributions de :

Monsieur et Madame Gérard et Chantal CHRESTIA-BLANCHINTE, 85, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY

et

Monsieur Didier BATAILLE, quartier Denouval 78570 ANDRESY

Ils sont contre le projet : veulent conserver cette région «belle et tranquille»

23/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame Véronique et Mehdi BENOUGHRAM-COCHU, 149, rue du Général Leclerc 78570 ANDRESY.

Ils sont contre le projet qui va détruire tout l'environnement.

23/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre LANGLAIS, 16, Résidence Flore.

«Non à l'A104 au rabais, un passage sous-fluvial : sinon rien» il propose de «construire le FUTUR mais PRESERVER le PASSE

27/01/2012 Contribution de Madame Isabelle KARCZEWAK, Résidence Les Garennes 78570 ANDRESY.

Elle est contre le projet, elle craint les «bruits et gaz polluants»

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Claude HUET, Président de l'APEII à CARRIERES sous POISSY.

Monsieur HUET indique qu'il **ne voit aucune objection** au projet car la Boucle de Chanteloup a besoin d'être désenclavée au niveau de la circulation,

27/01/2012 Contribution de Monsieur J. MOREAU, habitant de CARRIERES sous POISSY

Il est contre ce projet :

- \* priorité doit être donnée aux transports collectifs
- \* il est concurrence avec l'A104
- \* il ne prendrait pas en compte le Grenelle de l'Environnement

30/01/2012 Contribution de Monsieur J.C. LELAURE, ANDRESY

Il trouve que le dossier n'explique pas suffisamment le tracé de l'A104 pour pouvoir comparer avec celui du projet. Il se pose la question : le projet ne serait-il pas une «A104 bis» qui remplacerait la vraie. dans ce cas, il pense qu'il faudrait prévoir un accès direct entre le pont de TRIFI. et les autoroutes A13/A14.

07/02/2012 Contribution de Monsieur Paul-Hugo KRAEMER , 817 île de la Dérivation, 78955 CARRIERES sous POISSY & Île du Levant, 78570 ANDRESY

Monsieur KRAEMER, développe beaucoup d'arguments déjà présentés :

- \* il est «absurde» de chercher à faire un pont alors que le sous fluvial a été décidé pour l'A104,
- \* il semblerait tout à fait illusoire de voir un sous fluvial se réaliser après que le pont soit exécuté,
- \* les «grands projets» doivent améliorer le cadre de vie des citoyens et non l'inverse,
- \* il serait «grand temps» d'inclure la préservation des «espaces protégés» dans les «grands projets»
- \* il faut allouer l'argent des contribuables à des causes raisonnables et portées sur l'avenir.

## **REGISTRE 2 (Classt/déclasst voirie, VILLE DE CARRIERES sous POISSY)**

Ce registre destiné aux contributions et remarques qui pouvaient concerner l'enquête pour le classement et déclassé des voiries n'a été rempli que par des intervenants qui avaient déjà déposé les mêmes contribution sur les registres DUP et PLU. je n'ai donc pas exposé à nouveau ces contributions.

## **VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES**

### **1 Registres DUP :**

Il y a eu deux registres ouverts au titre de la DUP.

### **REGISTRE n°1**

07/01/2012 Contribution de Madame Catherine LONGUEPEE et Monsieur Charles THIBAUT

sont opposés au projet :

- \* le «pont va fortement dégrader l'environnement ... de l'Île de la Dérivation
- \* il «permettra un «bétonnage de la boucle»
- \* crainte «quasi générale» que cette liaison constitue le substitut au prolongement de l'A104

10/01/2012 Contribution de Aline GUILLE-BERJARD et Caroline Caroline HELLE-SAOVAB, habitantes d'ANDRESY

Mesdames GUILLE-BERJARD et HELLE-SAOVAB s'interrogent :

- \* pourquoi ne pas coupler les deux projets (pont et passage en sous-fluvial) ?
- \* comment peut-on construire un tel ouvrage à proximité d'un site classé (le Manoir de Denouval à ANDRESY) ?
- \* Qu'est-il prévu pour la dépréciation des maisons situées à proximité du pont ?

14/01/2012 Monsieur Guy PECHIEU a agrafé sa demande de «moratoire» du projet comme à POISSY et TRIEL sur Seine.

23/01/2012 Madame Hélène GIESQUIERE présidente de Pissefontaine Environnement, a déposé la contribution émanant de neuf associations et datée du 21/01/2012.

25/01/2012 Contribution de A. BERTHET, 4, Manoir de Denouval 78570 ANDRESY

- \* Monsieur BERTHET s'interroge pour savoir pourquoi ANDRESY n'est pas dans les communes concernées directement par l'enquête.
- \* Il nous fait part de son expérience pour s'inquiéter de la diffusion des sons à la surface de l'eau. Il se demande quelles sont les dispositions qui ont été arrêtées pour que la circulation sur le pont ne soit pas trop ressentie par les riverains.
- \* Il craint que le trafic de la RD55 soit très élevé en camions.
- \* il pense qu'il faudrait coupler les deux équipements de franchissement afin de ne faire qu'un sous fluvial pour les deux voiries (Etat et Département).
- \* Il s'interroge pour savoir s'il est prévu par Peugeot de développer à nouveau ses transports par rail et fluvial afin de diminuer les déplacements routiers.
- \* Enfin il fait remarquer que le développement des transports public de personnes n'est pas satisfaisant.

26/01/2012 Contribution de Monsieur,,R.TOLLERET

Monsieur TOLLERET est opposé à ce projet car la qualité de l'air qui n'est déjà pas bonne (casse auto qui brûle des déchets!) va encore se dégrader.

De même le pollution sonore risque d'être importante.

27/01/2012 J'ai reçu Monsieur le Maire d'ANDRESY qui m'a remis une délibération de son conseil municipal votant à l'unanimité pour qu'une enquête publique soit lancée par l'Etat afin que le prolongement intégral de Méry sur Oise à Orgeval soit étudié au plus vite. Faut de quoi, la commune s'opposera à tout projet de franchissement de la Seine par un pont départemental entre Achères et Carrières sous Poissy.

La lettre que Monsieur le Maire m'a remise précise qu'Andresy souhaite être associée systématiquement à toute décision concernant ce franchissement de la Seine. Il lui semble inconcevable qu'un pont puisse être construit à l'emplacement où un franchissement « sous-fluvial » serait réalisé pour le passage de l'A104 si le tracé de l'A104 est confirmé et réalisé à cet endroit.

Une remarque est aussi développée sur le plan fonctionnel en insistant sur le fait que le projet ne développe pas suffisamment nettement les circulations piétonnes.

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jacques BONBARD

Monsieur BONBARD, qui habite à l'entrée d'ANDRESY, est défavorable au projet devant les nuisances qui seraient créées. Comme il l'indique il y aurait :

- 2 fois 2 voies sur le pont pour la voirie départementale
- 2 fois 3 voies pour l'A104

Monsieur Jacques BONBARD pense que l'A104 risque d'être payante avec une liaison départementale gratuite.

27/01/2012 Contribution de Monsieur Serge LANGLOIS, 4, Résidence du Val de l'Eperon, 78570 ANDRESY

Monsieur LANGLOIS pense que cette liaison à 2 fois 2 voies va provoquer «des encombrements» car elle va «se jeter sur une 2 fois 1 voie».

Monsieur LANGLOIS pense que le dossier manque de clarté.

28/01/2012 Contribution de Monsieur TETEDOIE 20, rue de Chevreuse 78570 ANDRESY

Ne veut pas de ce projet «qui va engorger nos départementales et endommager gravement et irrémédiablement notre cadre de vie»

Cette conclusion fait suite aux remarques sur :

- la non prise en compte d'ANDRESY
- le «doublet entre le «tunnel» de l'A104 et le pont de la liaison au niveau du franchissement de la Seine
- les «tronçonnages de réalisation» des projets qui permettent de «noyer le poisson»
- l'arrivée de la plateforme multimodale d'Achères qui ne figurait pas au dossier de la concertation de 2006

30/01/2012 Contribution de Monsieur Denis FAIST, Maire Adjoint d'ANDRESY, Habitant la Résidence du Manoir de Denouval à ANDRESY.

Les principales remarques de Monsieur l'AIIST sont les suivantes

- \* Il ne comprend pas que la commune d'ANDRESY ne figure pas dans l'enquête
- \* il compare les quatre mois de concertation A104 au mois d'enquête actuelle. Il compare les 90 pages du dossier A104 aux 542 pages du dossier enquête. On peut noter que le dossier A104 accompagnait ses 92 pages de 1500 pages d'annexes et que l'enquête actuelle a été prolongé de deux semaines à la demande des associations.
- \* Il pense que le dossier «doit être complété» car certaines études et enquêtes complémentaires sont annoncées.
- \* Il pense que le nouveau franchissement de Seine est indispensable mais qu'il doit se faire en sous-fluvial. Pour étayer cette conviction, il se reporte au dossier établi par l'Etat pour le débat public sur l'A104 où il est indiqué le fait que les «paysages des bords de Seine sont remarquables et que l'on ne pas les «détruire» par un passage aérien.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD, 5, Allée de Cornouailles 78570 ANDRESY

Monsieur BERNARD indique «que l'on ne va pas vers la transition écologique en détruisant la nature et la vie des gens».

04/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID, 78570 ANDRESY

Pensent que des «logements pour les jeunes» seraient plus utiles que le pont.

## **REGISTRE n°2 (VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES)**

11/02/2012 Contribution de COPRA 184 qui a agrafé ses deux communiqués de presse datés du 8 et 10 février 2012

11/02/2012 Contribution de ADIV qui a agrafé sa contribution finale datée du 11 février 2012

13/02/2012 Contribution de Monsieur Claude LOISEAU qui a agrafé sa contribution datée du 13 février 2012

14/02/2012 Contribution de ADRUP 154 Madame FURLING a agrafé sa contribution déjà examinée.

Lors de ce dépôt Madame FURLING a déposé 25 coupons remplis par des personnes demandant le rejet du projet.

- 4 provenant d'ORGEVAL (dont 1 signé)
- 8 provenant de MEDAN (dont 1 signé)
- 13 provenant de VILLENES sur SEINE (dont 3 signés)

14/02/2012 Contribution de Madame MICIARD, Présidente de l'Association Environnement du Val de Seine (AEVS<sup>o</sup>)

Madame J. MICIARD fait référence aux avis de l'Autorité Environnementale émis sur différents projets pour insister sur certains points qui lui paraissent essentiels.

\* En ce qui concerne les déblais et leur évacuation en Installations de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), c'est le Maître d'Ouvrage qui a proposé la mise en place d'un protocole, ce que l'Autorité Environnementale a retenu.

\* «Les servitudes que l'ouvrage va générer ne sont pas clairement identifiées et décrites».

\* «l'étude d'impact bruit, trop succincte, doit être complétée par une étude complémentaire qui devra être certifiée par le CERTU.

\* les réponses aux questions concernant le traitement des eaux pluviales sont apportées dans le mémoire en réponse établi par le Maître d'Ouvrage

\* En ce qui concerne le PPRI l'Autorité Environnementale relève que «le respect du PPRI et du PGA est un enjeu important».

\* Madame MICIARD a fourni la liste des espèces végétales rares et protégées en Ile de France

14/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-François ROBERT, 23, rue des Courcieux 78750 ANDRESY

Monsieur ROBERT est contre le projet car il «ne lui semble pas correspondre à un besoin des habitants concernés et il est nuisible à la qualité de la vie».

14/02/2012 Contribution de Madame Patricia LE BOUËDEC, 23, rue des Courcieux 78750 ANDRESY

Madame LE BOUËDEC pense que «tout cet argent pourrait être mis dans un projet ferroviaire + bus de qualité permettant un déplacement collectif moins polluant pour notre planète.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Roger JACQUOT, Président du comité COPRA pour la ville d'ANDRESY.

Monsieur JACQUOT est hostile au projet pour les raisons suivantes :

- \* Tout d'abord il s'étonne qu'ANDRESY ne soit pas dans les communes concernées.
- \* Il s'inquiète des retombées médicales et de la disparition des espèces liées à la réalisation du projet.
- \* Les caractéristiques du projet lui font penser que ce sont celles d'un projet autoroutier. Avec le risque d'avoir un arrêt de l'A104 à Achères, c'est toute la région qui serait «inondée de voitures sur ses routes secondaires».
- \* En conclusion Monsieur ROGER développe le fait que le projet est «mauvais» et qu'il faut donc «le retirer».

14/02/2012 Contribution de Madame Sylvie DUFOUR, 15, rue de l'Hautil à CHANTELOUP les VIGNES.

Madame DUFOUR est favorable au projet car elle pense qu'il «désengorgera la circulation des poids lourds dans POISSY».

## **2 Registre PLU : (VILLE DE CHANTELOUP les VIGNES)**

Remarque préliminaire : Comme c'est souvent le cas les quelques contributions qui figurent dans ce dossier ne concernent absolument pas la « mise en compatibilité du PLU de CHANTELOUP les VIGNES mais des problèmes attachés à la DUP.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD. Identique à celle qu'il a déposée sur le dossier DUP, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID. Identique à celle qu'ils ont déposée sur le dossier DUP, le même jour.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Antoine MILLE (Non au Pont d'Achères) 530 Avenue de la Gaule CARRIERES sous POISSY.

Monsieur MILLE développe certains arguments et prises de position qui figurent dans le mémoire de l'association « Non au pont d'Achères ». On peut les rappeler :

- \* « l'A104 est phasée avec un arrêt à ACHÈRES donc le projet se substituerait à l'A104 » pour rejoindre l'A13 « qui est saturée ».
- \* Il ne voit pas de « maillage particulier dans le projet... tout au plus, un franchissement de la Seine au même endroit que le sous-fluvial de l'A104 »
- \* Les aménagements qui justifient ce projet verront-ils le jour avec la crise économique qui existe en Europe ?
- \* Ce projet ne réduirait pas les bouchons.
- \* Monsieur MILLE n'a pas vu les mesures compensatoires pour atténuer les pollutions engendrées par le projet
- \* En conclusion, il demande la reprise des études et la prise en compte des remarques des riverains.

### **3 Registre classement / déclassement des voiries :**

Remarque préliminaire : Comme c'est souvent le cas les quelques contributions qui figurent dans ce dossier ne concernent absolument pas le classement/déclassement des voiries créées à CHANTELOUP les VIGNES mais des problèmes attachés à la DUP.

07/01/2012 Contribution de Madame Catherine LONGUEPEE et Monsieur Charles THIBAUT Identique à celle qu'ils ont déposée au registre DUP, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur Guy BERNARD. Identique à celle qu'il a déposée aux registres DUP et PLU, le même jour.

31/01/2012 Contribution de Monsieur et Madame DAVID. Identique à celle qu'ils ont déposée sur les dossiers DUP et PLU, le même jour.

09/02/2012 Contribution de Monsieur GUILLEMIN 78750 ANDRESY.

Monsieur GUILLEMIN pense qu'il ne suffit pas de mettre le préfixe «éco» devant les mots pour les rendre «écologique». Il prône une sorte de «décroissance» et est donc opposé au projet qui ne correspond pas au modèle qu'il semble souhaiter.

10/02/2012 Contribution de Madame Josiane DOUCET et Monsieur Christian DOUCET, 24, Les Hauts de Denouval 78750 ANDRESY.

Madame et Monsieur DOUCET développe l'idée partagée par beaucoup d'intervenants :

pourquoi faire un pont à l'endroit où l'Etat va faire un «sous fluvial» pour faire passer l'autoroute A104 ?

15/02/2012 Contribution de Andresy=Qualité pour tous représentée par Monsieur Marc-Noël VANDAMME, 2, Sente de la cote aux renards 78750 ANDRESY.

Les principales questions posées par l'association sont :

\* Pourquoi la ville d'ANDRESY ne fait pas partie de l'enquête ? un argument est développé en mettant en avant la législation sur «les voies express», il semble que le «boulevard urbain» à 2 fois 2 voies qui serait réalisé, avec des raccordements «de plain pied par rond-point ne soit pas **une voie express**, on ne pourrait donc pas mettre en avant cette législation.

\* Au sujet de l'A104 :

- Si elle s'arrête à Achères : gros problèmes sur les routes départementales de la région,
- Si elle suit bien le tracé vert, est-il bien raisonnable de faire passer un pont au même endroit que le sous fluvial ?
- Si elle se fait sur un autre tracé, quelles en sont les conséquences ?
- Enfin qu'en est-il de la «bretelle devant rejoindre l'A13 dans la plaine de Chapet» ?

\* Concernant la défense de l'environnement : quelles sont les alternatives proposées aux habitants qui permettraient de sauvegarder le site de l'Ile de la dérivation ?

En conséquence, l'association se déclare opposée au projet objet de l'enquête

15/02/2012 Contribution de Andrésy citoyenne, 21, rue du Vermandois 78750 ANDRESY déposé par un groupe composé de Michèle CHATEAU, Julien BESNARD, Stéphanie LANGLOIS, Patrick QUERTIER et Laurence WASTL

Les principales remarques exprimées par l'association sont :

\* pourquoi ANDRESY n'est pas concerné ?

\* le projet porte atteinte à un paysage remarquable.

\* Ils pensent que le projet ne résoudra pas les problèmes de circulation dans la boucle de CHANTELOUP.

\* Ce projet «détourne des vrais problèmes près de 120 millions d'Euros.»

- l'association propose que le Conseil Général augmente sa participation au STIF pour accélérer l'amélioration des transports en commun.(projets de tangentielle ouest et TCSP entre Verneuil et POISSY à réactiver.

- Elle propose de développer la pratique du vélo pour les déplacements (50% des trajets en voiture en France seraient inférieurs à 3 km).

\* La liaison projetée « apparaît de plus en plus comme le prolongement d'une A104 s'arrêtant à Achères.

\* L'augmentation de la circulation n'est peut être pas si inéluctable :

- le prix de l'essence est sur une tendance haussière,

- le kilométrage parcouru en voiture en France diminue régulièrement depuis 2002 (source INSEE)

En conclusion « Andresy citoyenne » demande la prise en compte des observations et l'annulation du projet.

15/02/2012 Le collectif des usagers des transports en commun de TRIEL sur Seine s'est présenté à la Mairie de CHANTELOUP ce jour à 11h45 après qu'il n'ait pas pu accéder au dossier d'enquête à TRIEL ce matin.

Aucune contribution n'a été déposée.

## **VILLE DE POISSY**

### **1 Registres DUP :**

Il y a eu trois registres ouverts au titre de la DUP.

### **REGISTRE n°1**

10/01/2012 Contribution ADRUP 154 contribution analysée précédemment sur l'étendue de l'aire d'étude.

10/01/2012 Contribution Monsieur Bernard LEGRU, 3 rue de l'Abreuvoir 78240 Aigremont:

\* souhaite « une vision d'ensemble des projets d'aménagement routiers ... en particulier une coordination avec ... l'A104... doublon apparent ... au franchissement de la Seine »

\* souhaite que l'on prenne « toutes les précautions utiles pour protéger l'environnement et la population »

14/01/2012 Contribution Monsieur Guy PECHEU : Président de l'ADRESP (Association des Deux Rives Environnement et Services Publics), porte parole du COOPA (Collectif d'Opposants au Pont d'Achères), 733 Ile de la Dérivation 78955 Carrières-sous-Poissy

- \* pense que le pont est incompatible avec le projet de souterrain au même endroit pour l'A104,
- \* pense qu'il faut suspendre la décision tant que l'Etat n'a pas réalisé l'enquête publique sur l'A104,
- \* pense que les deux projets doivent être coordonnés,

20/01/2012 Contribution Thierry ROIJN (?) Av de Conflans, Achères

- \* farouchement contre le «pont» qui sera «un aspirateur à voitures, plus de circulation, plus de pollution»,
- \* «ce projet va gacher la vie des habitants de l'île de la Dérivation et plusieurs quartiers d'Achères»
- \* ce «projet est un prolongement de l'A104»

21/01/2012 Contribution MYON, 6 rue des Capucines 78300 POISSY

- \* «le parcours dans les friches agricoles permettra de délester les circulations locales RD1-RD55»
- \* «Il faudrait s'entendre entre le Conseil Général et le Ministère des Transports pour combiner les différents projets ... NE PAS PASSER AU DESSUS DE L'ILE DES MIGNEAUX et éviter deux ouvrages d'art à payer par le contribuable»

24/01/2012 Contribution d'un collectif d'associations daté du 21/01/2012

Cette contribution antérieure à la contribution finale portée par l'ADIV Environnement regroupe un certain nombre de questions. Déposée par Monsieur Yannick PICHAUD, 150 Impasse du Pricuré, 78955 Carrières-sous-Poissy

**REGISTRE n°2 (VILLE DE POISSY)**

Fin de la contribution déposée par Monsieur PICHAUD pour l'ADIV Environnement

L'ensemble des questions soulevées dans cette première contribution ont été reprises et étoffées dans le mémoire définitif déposé par l'ADIV Environnement et qui a été analysé précédemment.

08/02/2012 Communiqué de Presse du COPRA 184 daté du 8/02/2012 déposé au registre n° 2

- \* Le COPRA considère que le tracé «vert» de l'A104 pour le «prolongement de la Francilienne» n'est pas acceptable car il passe en zones urbanisées.
- \* l'arrêt du prolongement de A104 à Achères est tout aussi «inacceptable»
- \* le COPRA tire la conclusion que l'enquête publique est «prématurée».

**REGISTRE n°3 (VILLE DE POISSY)**

13/02/2012 dépôt du deuxième communiqué de Presse du COPRA qui s'insurge de l'Appel d'Offres lancé par l'Etat pour réaliser une enquête publique sur le prolongement de l'A104 avec arrêt à Achères

14/02/2012 Dépôt de la contribution finale de ADIV Environnement qui a été analysée précédemment

15/02/2012 Contribution de Monsieur Daniel CRETENIER, 174 rue de la Clémenterie 78630 ORGEVAL

- \* Il demande que les raccordements entre «les grands axes» se fassent par l'intermédiaire de «souterrains»

**2 Registre «classement / déclassement voirie» :**

Une première remarque pour indiquer que parmi les contributions qui figurent sur ce registre aucune ne se rapporte à l'enquête publique portant sur le «classement/déclassement» des voiries. L'ensemble des contributions concernent «l'enquête DUP»

30/01/2012 Contribution déposée par Monsieur Thomas NUZUM, 7 Ile de Migneaux POISSY

- \* Monsieur NUZUM a déposé de nombreux tableaux qui seraient des simulations effectuées par la DREA IF
- \* Un pont à Achères délésterait les approches du site PEUGEOT-CITROEN de près de 7% du trafic HPS.
- \* Si l'A104 passait suivant «le tracé vert» elle rajouterait une surcharge de véhicules qui se traduirait par un délestage moyen des tronçons critiques (Poissy, Carrières et Achères) de plus de 5%.
- \* Par contre si l'autoroute passait à une quinzaine de km à l'ouest de Poissy et Orgeval, le délestage des tronçons serait supérieur à 8% et il y aurait tellement moins de véhicules sur l'A13 que son élargissement ne serait plus nécessaire.
- \* De plus le réalisation de C13 et F13 augmenterait l'écoulement du trafic de contournement de Paris quatre fois plus que l'A104 ne le ferait entre l'A13 et la N10 au Sud de l'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.
- \* La DRIFA IF aurait «avoué» en 1994 que l'autoroute Nord-Sud A104 ne pourrait guère soulager la circulation Est-Ouest ; qu'il faudrait donc un pont à Achères, qui déchargerait le pont de Poissy jusqu'à 42% à l'horizon de 2015

14/02/2012 Contribution du Groupe local d'Europe Écologie Les Verts (EELV), 69 rue Charles Maréchal 78300 POISSY

- \* Le pont d'Achères ne serait pas compatible avec le Grenelle de l'Environnement
- \* Les transports en commun seraient oubliés.
- \* Le pont d'Achères ne respecterait pas les objectifs du Plan de Déplacements Urbains de la Région (PDUIF).
- \* Le pont d'Achères serait un substitut à l'A104
- \* EELV souhaite qu'il n'y ait plus de «bandes cyclables» mais uniquement des «piste cyclables» protégées.
- \* L'impact sur l'environnement aurait été minimisé :
  - dégradation du paysage et du cadre de vie

- le projet ne respecterait pas les recommandations du Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) en Ile de France.
- Il ne respecterait pas le PPRI.

En conclusion EELV demande de renoncer à ce projet et propose de rechercher des «solutions de déplacement alternatives à la voiture».

14/02/2012 Contribution de l'Association : VIVRE SA VILLE 98, rue Charles Maréchal 78300 POISSY

- \* «le périmètre de l'enquête se limite à seulement cinq communes»
- \* «aucune solution alternative n'est proposée pour fluidifier le trafic existant aux heures de pointe»  
L'association pense qu'il faudrait pour régler ce problème développer les TCSP.
- \* L'association pense que les projets de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) et EOLE (Est Ouest Liaison Express) ne sont pas pris en compte.
- \* L'association pense qu'on ne tient pas suffisamment compte des poids lourds dans la présentation du dossier. Le trafic de ceux-ci étant très fortement lié au développement t du futur port d'Achères.
- \* L'association pense que «la programmation des TCSP est impérative et doit se faire en priorité afin de les rendre les plus rapides, confortables et souples possible.
- \* L'association pense que le projet ne respecte pas le PPRI.

En conclusion, l'association s'oppose à cette liaison en pensant qu'il faut «appréhender les déplacements autrement que par le seul usage de la voiture (et du camion), et de penser dès aujourd'hui à un maillage approprié de TCSP dans ce secteur...

## **VILLE DE TRIEL-sur-SEINE**

### **1 Registres DUP :**

Il y a eu deux registres ouverts au titre de la DUP.

### **REGISTRE n°1**

11/01/2012 Contribution de M.C SAVOYE 1 ter Grande Sente des Roux 78510 TRIEL-sur-SEINE.

MM.C. SAVOYE est contre le projet pour les raisons suivantes :

- \* «Cette liaison «pourrait permettre de ne pas réaliser l'A104.

\*Ce projet «accroît les coûts pour les collectivités (pont départemental et passage autoroutier sous-fluvial)».

\*Ce projet «risque de décupler le trafic de transit sur les voiries départementales et fluviales» (?)

12/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre HOULLEMARE, Conseiller Municipal ancien Maire de TRIEL. 2001-2008, 26 rue des Crèneaux 78510 TRIEL-sur-SEINE

Monsieur HOULLEMARE est contre le projet, tout en reconnaissant que cette liaison entre RD30 et RD190 est utile, il développe exactement les mêmes raisons que M.C.SAVOYE

14/01/2012 Contribution de Monsieur Guy PECHEU, Président de l'ADRESP et de COOPA (voir sa contribution déposée en Mairie de POISSY le 14 janvier 2012 :

Sous forme d'une pétition demandant un moratoire pour le pont jusqu'à ce que l'Etat ait finalisé son choix sur le projet de prolongement de l'A104. Il indique que cette pétition aurait recueilli «environ 1700 signatures».

«sans date» Contribution de Monsieur Frédéric SPENGENBERG, Conseiller Municipal EELV, 207 rue Paul Doumer, 78510 TRIEL-sur-SEINE.

Monsieur SPENGENBERG est totalement opposé au projet :

- \* Projet de liaison «quasi autoroutière, entre A104 et A13,»
- \* pas d'étude sur la Ville de TRIEL, ni sur VERNOUILLET, MEUDAN et ORGEVAL.
- \* Incohérence de construction d'un pont à la « verticale » d'un tunnel autoroutier.
- \* Dimensionnement 2x2 voies trop importants pour des dessertes locales.
- \* « Destruction de sites naturels et de paysagers ».

il ne croit pas que l'on pourra construire un autre ouvrage après cette liaison en fonction de l'état général des finances publiques.

18/01/2012 Contribution ADRUP 154 déposée par Madame FURLING sous forme d'une lettre de demande de prolongation de l'enquête jusqu'au 15 février afin de pouvoir examiner l'enquête de circulation qui a été demandée en communication.

Monsieur le Préfet a accédé à ma demande de prolongation de l'enquête jusqu'au 15 février 2012.  
(Voir en annexes l'arrêté préfectoral)

20/01/2012 Contribution de Monsieur PEYRUCHOU Michel, 72, rue des Frères Martin 78510  
TRIEL-sur-SEINE

Monsieur PEYRUCHOU rejette ce projet car il y relève trop d'incohérences :

\* Il pense qu'il y a trop de «saucissonnage», il s'interroge pour savoir si ce n'est pas un «mini bouclage» de l'A104.

\* Il pense qu'il y a «gaspillage» de «bonnes terres» par un tracé non adapté aux objectifs. Selon lui, le raccordement à la RD190 devrait se faire près du futur port de TRIEL et de l'éco-quartier.

21/01/2012 Demande de Madame Gisèle FURLING, VILLENNES sur SEINE

Elle souhaiterait connaître la réponse du Conseil Général à la demande de la municipalité de Poissy sur une restriction de la circulation des poids lourds sur la RD153.

21/01/2012 Madame GHESQUIERE, Présidente de Pissefontaine Environnement ([pissefontaine.environnement@gmail.com](mailto:pissefontaine.environnement@gmail.com)), est passée s'informer auprès du Commissaire enquêteur. Elle prévoit de déposer une contribution sur ce registre.)

21/01/2012 Madame SIMONOTTI, trielloise, a examiné avec le Commissaire enquêteur les circulation douces et les voies de transports en commun prévus dans le projet.

21/01/2012 Contribution de Madame Michèle GOETZ DUCORROY Conseillère Municipal, 5, ter  
rue des Murs Blancs, 78510 TRIEL sur SEINE

Madame GOETZ DUCORROY trouve qu'il n'y a pas d'étude sur la santé. Elle considère qu'il n'y a aucun projet concernant les transports en commun qui, pense-t-elle doivent être favorisés «dans la boucle» et au-delà.

21/01/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre MARSAIS, 78510 TRIEL sur SEINE

Monsieur MARSAIS souhaite que l'on attende la décision de l'Etat avant de prendre toute décision.

21/01/2012 Contribution de Madame Christine CLEMENT TRIEL sur SEINE adhérente du CDU-RDS

Madame CLEMENT trouve que le projet ne prend pas suffisamment en compte les transports en commun, notamment entre TRIEL et POISSY. Alors que la «situation actuelle est insatisfaisante» ... «très peu de bus réguliers entre TRIEL et POISSY et pas de TCSP».

21/01/2012 Contribution de Monsieur Rodrigo ACOSTA-GARCIA, conseiller Municipal à TRIEL sur SEINE :

Monsieur ACOSTA-GARCIA pense que ce projet est axé sur le «tout voiture» et a trois principaux défauts :

- \* «manque d'éléments relatifs à la conséquence ... sur la santé publique»
- \* «les données du flux de circulation» seraient «fausses»... «on ne peut pas avoir une idée globale de la circulation depuis le Val d'Oise à Villennes»
- \* on retrouve l'argument qui conteste le périmètre de l'enquête qui ne prend pas (directement) en compte l'avis des habitants d'Andresy, Villennes et Vernouillet.

21/01/2012 Contribution de Monsieur SPANGENBERG, Conseiller Municipal EELV à TRIEL

Monsieur SPANGENBERG est contre : ce projet, la décharge de TRIEL, la «destruction des Coteaux», «l'urbanisation à outrance», le «port de gestion des déchets à TRIEL.

Il demande également, un renforcement des transports en commun avec le «déploiement de voies «montantes et descendantes, réservées aux transports en commun» ainsi qu'une «voirie spécifique à la circulation douce».

23/01/2012 Contribution de Madame GHESQUIERE, Présidente de Pissefontaine Environnement qui a déposé la contribution émanant de neuf associations (dont ADIV Environnement) et datée du 21/01/2012. Cette contribution a déjà fait l'objet d'une notification.

24/01/2012 Contribution de Madame Marie-Line PICQ, 12, Allée Beethoven 78510 TRIEL sur SEINE

Madame PICQ, à partir de quelques constats sur les «bouchons à ORGEVAL», «l'état du dessous du pont de TRIEL», les «rumeurs d'arrêt de A104 à Achères» en déduit que le projet soumis à enquête est «partiel» et qu'il est impossible de donner un avis sur celui-ci.

26/01/2012 Contribution de Monsieur Richard JEAN-ROBERT, 16, Rue des Hublins 78510 TRIEL sur SEINE.

Monsieur JEAN-ROBERT pense que ce projet ne peut pas rester local, donc il propose de réaliser un «échangeur» (sans dire où?) et de raccorder à A13.

26/01/2012 Contribution de l'association C.C.V.S.V. (Collectif pour la Circulation en Val de Seine et Vexin) Mairie 78250 MEZY sur SEINE représentée par Monsieur Michel MALLET

\* Monsieur Michel MALLET conteste la concertation qui a eu lieu en 2009.

\* L'association demande que soit chiffré «le coût humain et financier qui résulterait des nuisances graves : bruit, pollution ...»

#### **REGISTRE n°2 (VILLE DE TRIEL-sur-SEINE)**

27/01/2012 Contribution de Monsieur Jean JOLY, 45 rue de Chanteloup 78510 TRIEL.

\* Monsieur JOLY reconnaît que «ce projet est important et utile pour la région», il souligne cependant ses «incohérences

- «risque de doublon avec projet A104 en cette période de difficultés économiques»

- risque de trafic excessif sur D1/D154/A13

- «pourquoi ne pas se raccorder sur l'échangeur du pont de TRIEL (existant) plutôt que de créer un «échangeur» supplémentaire sur la RD190 ?»

\* Il faut une mise en cohérence avec le projet A104, «ou bien ce projet doit être nécessairement complété par une liaison entre le pont de TRIEL et l'A13».

31/01/2012 «ILLISIBLE», 32, rue des Frères Leiris 78510 TRIEL

\* «J'approuve le projet»

31/01/2012 Contribution de Monsieur Christian BOUTELOUP, 17 Allée des Chardonnerets 78510 TRIEL

- \* Regrette de ne pas avoir une vision globale du «schéma directeur des circulations routières»
- \* attention à ce que la liaison ne soit pas le «prolongement naturel de l'A104», «, le Conseil Général et l'Etat devront veiller à ne pas réaliser cette continuité, alors que le projet de l'A104 pourrait provisoirement se terminer au raccordement avec la RD30»
- \* Il lui «semble dans ces conditions que le présent projet remplira ses objectifs.»

31/01/2012 Contribution de «ILLISIBLE»

- \* «Je suis contre le projet concernant la liaison RD30-RD190»

31/01/2012 Contribution de l'association PISSEFONTAINE ENVIRONNEMENT, 3, placette des Amandiers, 78150 TRIEL-sur-SEINE déposée sa Présidente Madame Hélène GHESQUIERE,

- \* En plus des questions qui ont été déposées avec l collectif cordonné par l'ADIV, l'association a souhaité ajouter plusieurs points.
- \* L'association s'interroge sur les trafics des différentes routes communales dans l'avenir.
- \* Elle souhaite avoir des informations sur les projets concernant les routes départementales situées autour du pont de TRIEL, telle que la RD154.
- \* Elle parle de deux voies «TCSP» qui seraient absente du giratoire permettant l'échange entre la liaison et la RD190, ces voies n'existant pas au niveau du projet, elles ne peuvent donc pas disparaître.

En conclusion, l'association demande l'annulation de l'enquête afin qu'une autre soit présentée qui intégrerait «tous les autres projets» situés en périphérie de cette liaison : A104, RD154, contournement des Mureaux, C13-F13 etc. ...

10/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame PROD'HOMME, 20, Allée de la Justice 78480 VERNEUIL-sur-SEINE

- \* Monsieur et Madame PROD'HOMME ne comprennent pas que l'enquête ne porte pas sur Andresy et les communes voisines (celles de la rive gauche).

\* Ils trouvent que le dossier n'est pas suffisamment clair pour pouvoir apprécier la notion «d'intérêt public» en toute connaissance de cause.

10/02/2012 Contribution de Europe Ecologie Les Verts l'Hautil, représentée par Monsieur JF MICHEL, 6, Sente de la Carrière à Morceau 78570 ANDRESY.

\* «EELV l'Hautil dit non à la liaison RD30-RD190 et à la réalisation du pont d'Achères» ce refus est présenté pour les raisons suivantes

\* EELV l'Hautil pense que le projet de liaison est « une A104 au rabais »

\* «les conséquences de ce projet routier seront «particulièrement néfastes»

- « dévalorisation du patrimoine immobilier et foncier des habitants»
- « forte augmentation de la circulation automobile»
- « dégradation irrémédiable de la qualité de vie et de la santé des populations riveraines»
- « disparition des lieux de promenade, de détente et de pratiques sportives de centaines d'habitants des villes de la confluence»
- « le massacre du paysage : l'Ile de la dérivation et les bords de Seine constituent un espace naturel unique dans cette partie de l'agglomération parisienne»
- « la disparition possible de centaines d'oiseaux»

\* EELV l'Hautil propose :

- une urbanisation très encadrée, limitée à l'urbain actuel ...
- «la réalisation d'infrastructures de transports collectifs pour désenclaver la boucle»
- «la préservation d'une zone naturelle la plus étendue possible dans la boucle de Chanteloup»

Monsieur Jacques THURIN (11 placette des Pruniers 78510 TRIEL-sur-SEINE) a «contre-signé les propos de Monsieur MICHEL pour marquer son accord avec ceux-ci.

11/02/2012 Contribution de Monsieur Michel PEYRICHOU, 72 rue des Frères Martin 78510 TRIEL-sur-SEINE (de Pissefontaine Environnement)

\* Monsieur PEYRUCHOU émet un avis défavorable au projet pour les raisons suivantes :

- \* Il craint la neutralisation de la «coulée verte» qui est inscrite dans la révision du PLU de TRIEL.
- \* Il craint que ce projet interrompe des chemins communaux tels que «le Chemin des trépassés et la Sente des Cerisiers».

11/02/2012 Contribution de Monsieur LECOUCVEY, 12 Allée Baudelaire 78510 TRIEL-sur-SEINE

- \* Monsieur LECOUCVEY pense qu'il faut arrêter de développer les routes et donner la priorité aux transports collectifs, notamment «à la circulation en site propre», il souhaite «un couloir dédié aux bus sur toute la longueur de la RD 190»

11/02/2012 Contribution de ADIV Environnement déjà déposée et analysée précédemment

11/02/2012 Ce même jour Monsieur CULLIN a déposé les deux communiqués de presse de COPRA 184 qui ont déjà été analysés précédemment.

13/02/2012 Contribution de Monsieur Philippe TAUTOU, Maire de VERNEUIL-sur-SEINE, Conseiller général et Vice-président de la CA2RS.

- \* Monsieur TAUTOU a joint la délibération du projet de territoire de la CA2RS qui pourrait se résumer à travers quatre grands axes de développement.

- Organiser le développement urbain pour lui donner une cohérence : construire des quartiers avec des fonctions mixtes.
- Affirmer une identité économique et développer de nouvelles filières industrielles pour équilibrer emplois et habitat.
- Désenclaver le territoire en créant de nouvelles routes, un nouveau pont départemental et un réseau de transport en commun efficient.
- Valoriser le paysage :

Les espaces ouverts, notamment en valorisant une agriculture à vocation éco industrielle (bio masse et éco matériaux),

La Seine en rendant ses rives aux habitants comme espace de loisir et de tourisme.

- \* Ces objectifs se déclinent en cinq grands projets :

- un coeur d'agglomération à Carrières sous Poissy

- un couronne urbaine au Nord de la CA2RS
- un écopôle : un quartier d'activités dédiées aux éco activités.
- un coeur vert pour l'agriculture éco industrielle
- un parc fluvial : la reconquête des rives de la Seine pour les activités de sport, loisirs et tourisme

\*Il faut noter que pour établir cette délibération il a été introduit les réserves suivantes portant sur les oppositions de certains membres de la Communauté d'agglomération.

- La commune d'Andresy réfute le terme de «pont» pour la traversée fluviale de la liaison, elle aurait souhaité plutôt parler d'un «franchissement de la Seine».
- La commune de Carrières-sous-Poissy quant à elle tient à affirmer son refus du «tracé vert»et son opposition au tracé actuel de la liaison RD30/RD190.

14/02/2012 Contribution de Monsieur Jean-Pierre PROVOST, 59bis rue Aristide Briand 78540 VERNOUILLET

\*Monsieur PROVOST se dit indigné! Il se déclare persuadé que cette infrastructure va détruire l'environnement dans lequel il vit.

\*Monsieur PROVOST veut continuer à vivre d'une façon agréable sur «ces coteaux de Seine»

14/02/2012 Contribution de l'association DEF'SIT (Association pour la défense des sites MEULAN - EVECQUEMONT - VAUX - TRIEL) 21, rue d'Adhemar 78740 EVECQUEMONT, déposée par Monsieur Bernard DAUDERGNIES

DEF'SIT relève certains points de l'avis de l'autorité environnementales, tels que :

\* les inventaires doivent être complétés pour la flore et les espèces suivantes

- les oiseaux migrateurs ou hivernants,
- l'oudicnème et la chouette chevêche,
- les chauve-souris.

\*L'autorité environnementale préconise :

- la recherche de mollusques d'intérêt communautaire et des zones de frayère au niveau du lit mineur du cours d'eau.

- que les zones humides soient identifiées.

\*DEF'SIT pense que l'étude d'impact sonore est trop succincte,

\*elle s'interroge pour savoir si le traitement des eaux pluviales a été suffisamment étudié et comment seront-elles traitées ?

En conclusion, elle refuse le projet car elle considère qu'il détruit trop l'environnement.

15/02/2012 Contribution de Monsieur et Madame Georges BANAL, 25, rue de Sablonville 78510 TRIEL-sur-SEINE

Ils trouvent qu'il a «assez de terrains non construits dans la plaine sans aller polluer leur petite ville»

15/02/2012 Contribution de Madame Denise DELAHAYE, 24, sente des Chotelets 78510 TRIEL-sur-SEINE

Madame DELAHAYE souhaite «que l'on laisse sa campagne tranquille»

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard DESTOMBES 3, chemin des Poisets 78480 VERNEUIL sur SEINE

Monsieur DESTOMBES, produit des tableaux qui indiquent :

\* le nombre de «voyageurs\*km a tendance à stagner depuis 2000 en France

\* le nombre de véhicules\*km a pratiquement arrêté de croître depuis 2000 en France

\* la pyramide des âges montre que la population française vieillit : « en 2032, la plus grande partie des classes nombreuses (nées entre 1945 et 1973)seront à la retraite et le pourcentage de personnes de plus de 65 ans représentera près d'un quart de la population totale ».

\* «les personnes à la retraite ont tendance à moins se déplacer, surtout aux heures de pointe. Même si dans la région parisienne, la population est plus jeune que dans le reste de la France, il n'en reste pas moins que cette évolution sera visible dans les conditions de circulation.

Monsieur DESTOMBES tire de cette «démonstration» le fait que «l'augmentation de la circulation est loin d'être naturelle et qu'on ne peut être pas simplement extrapoler pour calibrer les aménagements du futur.

15/02/2012 Contribution de Monsieur Bernard BECHON 78630 ORGEVAL (membre de l'ADRUP 154)

Monsieur BECHON développe des arguments qui ont déjà été présentés dans les contributions de l'ADRUP 154 et celle de ADIV Environnement. (examen de l'évolution future des trafics sur le pont de Poissy pour conclure que les voiries sont toujours saturées)

15/02/2012 Contribution du collectif des usagers de transports en commun de TRIEL-sur-SEINE, représenté par Mesdames Pascale GOETSCHHEL et Colette SIMONOTTI.

Après avoir insisté sur les difficultés rencontrées par les usagers des gares situées sur la rive droite, la mauvaise desserte de TRIEL par des bus, elles produisent un extrait de l'étude d'impact où il est indiqué : «concernant les transports en commun, aucun site propre n'est actuellement envisagé sur l'itinéraire du projet».

Il faut reconnaître que l'étude d'impact reconnaît que cette situation peut évoluer puisqu'il est précisé : «Toutefois, le projet (la liaison RD30/RD190) ouvrira des opportunités d'amélioration des transports collectifs routiers dans la zone desservie. Leur déplacement et notamment le rabattement vers les gares (Achères, ...) et vers les projets de transports collectifs ferrés (Tangentielle Ouest - TGO), se trouveront facilités par l'amélioration des conditions de circulation, sans nécessité de voie spécifique pour les bus».

15/02/2012 Contribution sous forme de courrier de Monsieur LAHAYE Gérard agissant en tant que tuteur de sa mère Emilienne LAHAYE, 42, Senté des Châtelets 78510 TRIEL-sur-SEINE et agrafé par Monsieur BECHON.

Monsieur LAHAYE pose beaucoup de questions :

- \* Il s'étonne du faible montant attribué au foncier dans le chiffrage.
- \* Il s'interroge sur les volumes utiles qui concernent la ville de TRIEL.
- \* Il s'interroge sur l'avenir des six exploitants agricoles qui existent.
- \* Il s'interroge sur l'avenir des projets de développement, sur les nuisances, sur l'évolution du trafic routier, etc ...
- \* Il se pose lui aussi la question du devenir de la liaison RD30/RD190 vis à vis du prolongement de l'A104.

Il souhaiterait des réponses «claires et précises» à ses questions qui, tout en paraissant désordonnées sont parmi celles régulièrement développées par les intervenants à l'enquête.

## **2 Registres PLU & Classement/déclassement :**

Ces deux registres n'ont donné lieu à aucune contribution

### **SOUS PREFECTURE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

#### **1 Registre DUP :**

14/02/2012 Contribution de l'association SEINE VIVANTE, 14, rue Charles Bémont 78290 CROISSY sur SEINE, présentée par Monsieur Jean-Pierre GENESTIER.

L'association est contre le projet pour les raisons suivantes :

- présence à proximité de ce site d'îles (dont celle de la Dérivation) qui bien que n'étant pas encore classée en ZPPAUP représente une richesse de zone naturelle importante.
- un étude par le Syndicat Mixte d'Aménagement, de gestion et d'entretien de la Seine et de l'Oise (SMSO) est en cours pour relier par une liaison douce entre POISSY et CARRIERES sous POISSY.
- enfin, des travaux d'aménagement d'une berge végétalisée ont été réalisés en pleine ville d'Andrésy.
- il existent des circulations douces le long de la Seine.

J'ai reçu deux correspondances par la Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye :

31/01/2012 Contribution de la CCI Versailles-Val d'Oise / Yvelines :

Ce courrier est très favorable au projet de liaison objet de l'enquête. La CCI souligne que ce projet répond aux demandes locales de desserte et qu'il apportera une amélioration pour le déploiement du réseau de bus «comblant ainsi un déficit réel d'offre de transports de personnes.

La CCI insiste cependant sur la nécessité de réaliser aussi le prolongement de la francilienne (A104), projet indépendant de la liaison RD 190 / RD 30.

23/01/2012 Contribution de l'ARDIES (Association Régionale pour le Développement des Infrastructures Economiques et de la Sécurité) siège social : CCI 21 avenue de Paris 78021 VERSAILLES.

L'ARDIES Yvelines émet un avis très favorable au projet de création de cette liaison qui «permettra de réduire le trafic sur les liaisons existantes en créant un accès vers l'est de la Seine et une nouvelle liaison est-ouest au sud de la Boucle de Chanteloup».

Il note que le «projet accorde une part importante aux circulations douces...»

## **2 Registres PLU & Classement/déclassement : (Sous-Préfecture de Saint-Germain-en-Laye)**

Ces deux registres n'ont donné lieu à aucune contribution

### **4.4 : AVIS DES MAIRES DES COMMUNES**

#### **Achères :**

Pour le projet sous certaines conditions :

**L'Etat doit s'engager sur un «bouclage» de l'A104 sachant que la commune est hostile au tracé vert et un prolongement partiel qui s'arrêterait à Achères.**

- \* la RD30 doit être requalifiée en «boulevard urbain» afin de rapprocher la zone urbanisée des berges de son fleuve,
- \* la liaison doit être de grande qualité architecturale et s'intégrer au mieux dans son paysage,
- \* ceci sans dénaturer les territoires traversés,
- \* sans remettre en cause «Achères plage» tant au niveau de la réalisation qu'après sa mise en service.
- \* Enfin, Monsieur le Maire rappelle que des terrains sont actuellement exploités par la Société GSM et qu'une solution doit être étudiée pour que cette exploitation puisse se poursuivre pendant les trente ans prévus aux différents contrats passés. (un dossier très complet a été déposé par la Société GSM, sur ce sujet. Une concertation doit être menée entre le Conseil Général, la Société GSM et la Ville d'Achères.

#### **Andrézy :**

J'ai reçu un courrier de la commune d'Andrézy qui m'a été remis par Monsieur le Maire. Ce courrier comporte une délibération du conseil municipal votant à l'unanimité pour qu'une enquête publique soit lancée par l'Etat afin que le prolongement intégral de Méry sur Oise et

Orgeval soit étudié au plus vite. Faut de quoi, la commune s'opposera à tout projet de franchissement de la Seine par un pont départemental entre Achères et Carrières sous Poissy.

La lettre de Monsieur le Maire à mon attention précise qu'Andresy souhaite être associé systématiquement à toute décision concernant ce franchissement de la Seine. Il lui semble inconcevable qu'un pont puisse être construit à l'emplacement où un franchissement «sous-fluvial» serait réalisé pour le passage de l'A104 si le tracé de l'A104 est confirmé et réalisé à cet endroit. Une remarque est aussi développée sur le plan fonctionnel en insistant sur le fait que le projet ne développe pas suffisamment nettement les circulations piétonnes.

### Carrières-sous-Poissy :

**Contre** le projet de pont même si la liaison départementale est «nécessaire pour désenclaver et dynamiser les communes de la boucle» ce projet «porterait atteinte à l'intégrité de l'île de la dérivation», on peut remarquer que la délibération du conseil municipal fait référence à «l'emplacement non urbanisé et réservé n°2», cet ER est celui destiné au pont de la liaison.

### Chanteloup-les-Vignes :

**pour** le projet sous réserves que des études soient coordonnées entre le CG et l'Etat afin que cette voie ne serve pas à accueillir des trafics régionaux ou même nationaux

### Triel sur Seine :

«La liaison est nécessaire, ... il appelle un certain nombre de remarques :

\* protection environnement et agriculture

- corridor écologique et coulée verte (SDRIF et PLU de la commune) posent les problèmes de la conservation des espaces verts aux abords de la voie nouvelle et des Passages Inférieurs qui semblent inexistant dans le dossier.

- impacts potentiels du projet sur l'espace agricole : le projet risque d'entrer en conflit avec le «cœur vert» prévu au futur PLU de la commune.

- l'ensemble des sentes et chemins ruraux risquent d'être impactés par le projet là encore le besoin de passages inférieur se fait sentir.

\* concernant le choix du tracé

- la commune «critique» le choix du fuseau qui a été arrêté

- la commune rappelle que A104 et le projet ne sont pas «indépendant» même s'ils ne répondent pas du tout au même objectif.

\* réseaux viaires et modes de transports retenus

- le traitement d'une partie seulement de la RD190 risque d'entraîner des bouchons par les «goulots d'étranglements créés

- étonnement de ne pas trouver suffisamment la «problématique transports» dans le dossier.

\* enfin, concernant la localisation des bassins de rétention,

- les bassins 1 & 5 auraient besoin d'être repositionnés car ils impactent la future zone d'activités artisanales et économiques

En conclusion, la commune souhaite qu'un autre «fuseau» soit étudié afin que les contraintes sur le développement de la commune soient minimisées.

### Vernouillet :

J'ai reçu un courrier de Madame le Maire de Vernouillet qui déclare son hostilité au projet de liaison en l'état actuel du «dossier A104» car elle craint des problèmes importants sur la RD 154, elle demande une nouvelle concertation et une enquête publique plus élargie.

## 4.5 : ANALYSE DES CONTRIBUTIONS

L'analyse des contributions permet de faire plusieurs constats.

Ce projet a suscité énormément d'intérêt, plus de 200 personnes ont fait l'effort de se déplacer pour venir déposer leur contribution.

Certaines associations se sont mobilisées et leur contribution a été riche, parfois très «fouillée» et beaucoup travaillée.

Les points marquants que l'on peut retenir sont les suivants;

Il y a un certain scepticisme sur l'importance des problèmes de circulation,

l'incertitude qui pèse sur la réalisation de l'A104 «pollue» complètement la réflexion sur le projet.

Le choix du Ministre Perben en 2006 de décider de passer en sous-fluvial prouve que le site où l'on veut construire ce viaduc est inapte à recevoir ce type d'agression. Il paraît très difficile d'aller construire un pont au même emplacement que celui où l'Etat a fait le choix de passer un «tunnel».

Malgré la qualité de l'étude d'impact j'ai ressenti que les intervenants se sentaient un peu «manipulés». Cette notion de «projet A 104 bis caché» est apparue presque systématiquement dans chaque intervenant opposant au projet.

Ce qui a entretenu ce sentiment a été cet appel d'offres lancé par le ministère pour choisir un bureau d'étude chargé de préparer le dossier d'enquête Publique pour le prolongement de la francilienne. Le choix d'une autoroute A104 qui s'arrêtait à Achères est apparu au grand jour.

Un thème très proche du précédent est celui du «saucissonnage des projets qui empêche d'avoir une vision globale.

Personne ne croit que l'on va construire un tunnel à coté d'un pont qui aura été fait quelques années avant au même endroit. Le thème du «double» est très présent dans les remarques.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain CERC'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Alain CERC

7 Mai 2012 .

## **2<sup>EME</sup> PARTIE**

# **CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

## **1. RAPPEL DE L'OBJET ET DU DEROULEMENT DES ENQUÊTES**

### **1.1 : OBJET DES ENQUÊTES**

L'objet des trois enquêtes publiques dont il est question dans ce rapport est de permettre la réalisation du projet de liaison entre la RD 30 et la RD 190 avec création d'un franchissement de la Seine par un pont à Achères.

Il s'agit de trois enquêtes conjointes :

Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui a pour but de vérifier, en recueillant les observations du public, si les travaux d'aménagement envisagés présentent un caractère d'utilité publique.

Une enquête préalable pour la mise en compatibilité des PLU des communes pour lesquelles cela est nécessaire, c'est à dire : Achères, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes et Triel-sur-Seine.

Enfin, une enquête préalable aux opérations de classement/déclassement des voiries créées ou modifiées dans le cadre de la réalisation du projet, a été menée conjointement avec les deux autres enquêtes.

### **1.2 : DEROULEMENT DES ENQUÊTES**

Les modalités d'organisation de ces enquêtes ainsi que le déroulement ont été décrits dans la 1ère partie de ce rapport.

Les observations du public ont portés uniquement sur l'aspect de savoir si le projet pouvait être défini comme susceptible d'être déclaré «d'utilité publique».

Le sujet était tellement sensible par les aspects attachés à l'environnement et à la santé humaine, que personne ne s'est intéressé aux questions administratives posées par les deux autres enquêtes. (PLU et classement-déclassement)

## 2. L'AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

### 2.1 Sur l'utilité publique :

Pour émettre un avis sur ce projet et savoir s'il peut être qualifié d'utilité publique il faut déjà se référer à l'analyse que j'ai faite et des avis que j'ai pu donner sur l'étude d'impact de ce dossier.

Ensuite, il sera nécessaire de faire la balance entre le cumul des aspects positifs du projet et ce même cumul des aspects négatifs du projet :

### **Mes conclusions sur l'évaluation des incidences du projet sur l'environnement**

Les justifications de mes analyses ressortent des avis et analyses précédemment développés.

#### 1 - Incidences sur le sous-sol, les eaux souterraines et superficielles

Les dispositions qui ont été prises tant dans la phase chantier que dans la conception de la réalisation permettent de penser que les incidences du projet sont faibles sur la tenue du sous-sol qui a été conforté lorsque c'était nécessaire. (présence dans certaines parties d'anciennes carrières ou décharges)

Au sujet des eaux, tant souterraines que superficielles et grâce aux dispositions mises en oeuvre, on peut affirmer que l'incidence du projet sera faible.

#### 2 - Incidences sur les inondations

C'est un point très important qui a été soulevé par de nombreux intervenants, le Conseil Général a pris l'engagement de respecter toutes les contraintes exprimées dans le PPRI et PGA de la zone. Ce n'est qu'après l'enquête publique «loi sur l'eau» que les dernières dispositions seront arrêtées. Comme l'a fort justement souligné l'autorité environnementale, le parfait respect des dispositions réglementaires permettra d'avoir une incidence faible en matière d'inondation.

#### 3 - Incidences sur le milieu naturel

C'est aussi une grande préoccupation pour la majorité des intervenants, les mesures compensatoires prévues par le Conseil Général permettront d'avoir une incidence faible sur le milieu naturel. Les dispositions prévues au dossier pendant la phase chantier sont très importantes, elle devront être parfaitement suivies tant pour la flore que surtout pour la faune afin que les nombreux animaux sauvages qui peuplent certains endroits (je pense à l'île de la Dérivation) restent sur place grâce aux précautions qui auront été prises.

#### 4 - Incidences sur l'activité économique régionale

Les incidences positives sur l'activité économique de la région sont importantes, en premier lieu pour les entreprises pendant la phase de chantier qui est prévue sur une période d'environ quatre années. Ensuite nous verrons que les incidences sur la circulation permettront un développement amélioré de la Boucle de Chanteloup et des gains de temps appréciables pour les utilisateurs.

#### 5 - Incidences sur le paysage

Le dossier détaille bien les dispositions arrêtées pour la prise en compte du paysage.

On peut dire que les incidences sur le paysage sont plutôt négatives.

Le paysage de la plaine a bien été pris en compte en incluant les quelques alignements d'arbres qui subsistent ou sont créés.

Par contre il reste des points négatifs pour lesquels il est difficile pour ne pas dire impossible de trouver des mesures compensatoires. C'est le cas de la présence du viaduc auprès des bords de Seine et de l'île de la Dérivation plus particulièrement et c'est aussi le cas des murs anti-bruits qui sont implantés en bordure de la RD30.

#### 6 - Incidences sur les circulations douces et les transports en commun

On retrouve, avec les circulations douces la problématique de la RD 30 le long d'Achères qui constitue, avec son réaménagement une barrière difficilement franchissable. Ce souci existe chez de nombreux intervenants de l'enquête. Les incidences sur les circulations douces, en l'état actuel du dossier sont donc clairement négatives, même si le Conseil a fort justement fait l'effort de proposer systématiquement une piste cyclable unidirectionnelle de chaque côté de sa voirie qu'elle soit créée ou aménagée.

Au sujet des transports en commun, la réalisation de ce projet permettra une meilleure fluidité des bus qui sont, localement, le moyen de transport en commun le plus développé pour les trajets sur place.

#### 7 - Incidences sur la sécurité

Le projet aura indéniablement des incidences positives sur la sécurité de la circulation régionale. (même si cette zone n'était pas trop «accidentogène»)

#### 8 - Incidences sur la pollution atmosphérique

C'est un sujet important. On peut rappeler que les mesures et les projections modélisées font apparaître partout des taux inférieurs aux normes de santé.

Cependant certains secteurs particulièrement épargnés au niveau des constats effectués dans l'état initial sont très fortement «impactés» par la création de ce projet.

Il est très facile de comprendre que si l'on part d'un niveau très faible de pollution (on aura le même phénomène avec les niveaux sonores), l'introduction d'un équipement tel que le viaduc

(même avec un trafic «départemental») fait augmenter d'un pourcentage considérable la valeur initiale qui était très faible.

Par compte l'amélioration de la fluidité du trafic qui devrait être induite par le projet est un élément positif pour l'amélioration du fonctionnement des véhicules par la diminution des embouteillages.

En terme purement quantitatifs l'analyse socio-économique a confirmé que l'incidence était positive globalement.

#### 9 - Incidences sur la pollution sonore

A nouveau, grâce aux mesures compensatoires, on trouve sur l'ensemble de la zone concernée des mesures qui sont inférieures aux niveaux des normes réglementaires.

Et à nouveau des lieux qui étaient à l'origine très calme subissent une augmentation très importante de leur ambiance sonore. Pour cette raison, je pense que l'on peut dire que les incidences du projet sur la pollution sonore sont négatives.

#### 10 - Incidences sur la pollution lumineuse

De nombreuses associations se sont inquiétés de ce problème, existant surtout pour le viaduc. Le Conseil Général interrogé m'a informé que le viaduc ne serait pratiquement pas éclairé, on peut donc dire que les incidences du projet sont très faibles pour ce sujet.

#### 11 - Incidences sur les autres projets locaux

La réalisation de ce projet est d'une très grande importance pour les autres projets régionaux de cette partie du territoire. C'est d'ailleurs la justification du Conseil Général qui a décidé de lancer ce projet malgré et même à cause de l'incertitude de l'Etat sur le devenir de l'A104.

On touche tout de suite au problème de fond du dossier : comment justifier de faire un pont à l'emplacement où l'Etat a prévu de faire un franchissement sous-fluvial.

Cette position est très difficile à développer car on entend à la fois le Conseil Général qui dit «je fais tout seul parce que l'Etat ne décide pas assez vite» et des déclarations de bon sens qui confirment que l'on pourrait étudier une «mutualisation» d'un seul franchissement en sous-fluvial.

Pour compliquer encore un peu plus les choses, certaines déclarations (séance assemblée départementale du 8 juillet 2011), «si l'A104 s'arrête à Achères, il n'y aura pas de pont». Les avis des maires de la régions qui m'ont été transmis reflètent bien cette problématique.

#### 12 - Incidences sur les finances publiques

L'étude socio économique a fait apparaître un bilan qui semblait très positif. L'importance des «recettes» des usagers représente une masse très importante pour la partie «temps économisé». Je persiste à penser que ce résultat n'est pas véritablement démontré. Je persiste donc à être très prudent pour les interprétations. Ce dont on est à peu près sûr, ce sont les investissements de la puissance publique.

**Conclusions :** tous les éléments n'ont pas le même poids, le commissaire enquêteur considère que les points 2, 3, 4 ,8 11 et 12 sont déterminants et qu'en terme de bilan avantages / inconvénients, le plateau des inconvénients est, à ce niveau plus lourd que celui des avantages.

**En conséquence, après :**

- l'étude et l'analyse du dossier des enquêtes,
- m'être rendu sur place
- avoir écouté le public au cours des 12 permanences,
- avoir rencontré à trois reprises le Maître d'Ouvrage,
- avoir examiné exposés et analysés les 220 observations (contributions, courriers et dossiers).

**Sur la forme et la procédure des enquêtes, considérant :**

- que les conditions des enquêtes ont respecté la législation et la réglementation en vigueur pour ce qui concerne les avis de publicité dans la presse et les affichages en Mairie et sur les panneaux administratifs.
- que le dossier soumis à enquêtes était, conforme à la réglementation en vigueur, suffisamment complet et comportant toutes les informations nécessaires pour la bonne compréhension du projet.
- que mes douze permanences se sont déroulées dans de bonnes conditions d'organisation.

**Le commissaire enquêteur conclut en émettant un**

**AVIS DEFAVORABLE**

**à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement entre la RD 30 et la RD 190 incluant le franchissement de la Seine (Pont d'Achères)**

**2.2 Sur la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes d'Achères, Carrières sous Poissy, Chanteloup les Vignes, et Tiel-sur-Seine**

**Le commissaire enquêteur conclut en émettant un**

**AVIS FAVORABLE**

**à la mise en compatibilité des PLU des communes ci-dessus**

**2.3 Sur le classement / déclassement des voiries réalisées ou modifiées dans le cadre de ce projet**

**Le commissaire enquêteur conclut en émettant un**

**AVIS FAVORABLE**

**au classement / déclassement des voiries réalisées ou modifiées dans le cadre du projet**



Alain CERE

7 Mai 2012